



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LAUNAGUET

Le vingt-six juin deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ROUGÉ, Maire.

**Objet : ACTUALISATION DES TARIFS
 MAXIMAUX DE LA TAXE LOCALE SUR LA
 PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE) POUR L'ANNEE
 2025**

Délibération n° 2024.06.26.069

Rapporteur : Tanguy THEBLINE

Monsieur Tanguy Theblin rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune a instaurée le 29 juillet 2009 la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Le tarif actuellement en vigueur au titre de la Taxe Local sur la Publicité Extérieure (TLPE) s'élève à 23.30 € le m² pour l'année 2024.

Selon les articles L454-39 à L455-56 du Code des Impôts sur les Biens et Services, ces tarifs peuvent être relevés chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année.

Ainsi, le taux de variation applicable aux tarifs TLPE en 2025 s'élève à +4.8% (source INSEE).

L'article L.454-60 du Code des Impôts sur les Biens et Services, prévoit que pour les communes de moins de 50 000 habitants, appartenant à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) de 50 000 habitants et plus, le tarif applicable à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) peut être élevé à 24.40 €.

En vertu de l'article L.454-60 du Code des Impôts sur les Biens et Services, il est proposé au Conseil Municipal de procéder à la réévaluation des tarifs applicables au titre de la TLPE au tarif maximal de 24.40 € pour une application au 1^{er} janvier 2025, tels que présentés dans le tableau ci-après :

Tarifs municipaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure :

Dispositifs Publicitaires		Modulation	Tarif	
Type	Surface Totale		2024	2025
Dispositifs Publicitaires	Tarif municipal de référence		23,30	24.40
	moins de 50 m ²	Tarif de référence	23.30	24.40
	plus de 50 m ²	Tarif de référence x 2	46,60	48.80
Pré enseignes	Tarif municipal de référence		23,30	24.40
	moins de 1,5 m ²	Exonération	0	0
	entre 1,5 et 50 m ²	Tarif de référence	23.30	24.40
	plus de 50 m ²	Tarif de référence x 2	46,60	48.80
Enseignes	Tarif municipal de référence		23,30	24.40
	moins de 7 m ²	Exonération	0	0
	entre 7 et 12 m ²	50% du Tarif de référente	11,65	12.20
	entre 12 et 20 m ²	Tarif de référente	23.30	24.40
	entre 20 et 50 m ²	Tarif de référence x 2	46,60	48.80
	plus de 50 m ²	Tarif de référente x 4	93,2	97.7

Membres en exercice : 29
 Membres présents : 20
 Absents excusés Représentés : 6
 Absents : 3

Date convocation 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire après
 - dépôt en Préfecture

- publication ou notification

10 JUIL. 2024

Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.

Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).

Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.

Secrétaire de séance : Patricia PARADIS

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver la réévaluation des tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 au titre de la TLPE tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

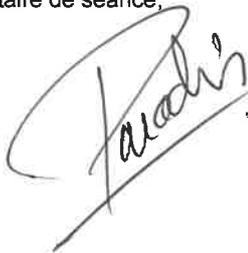
Entendu cet exposé et après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Approuvent la réévaluation des tarifs applicables à compter du 1er janvier 2025 au titre de la TLPE tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
Au registre sont les signatures

Patricia PARADIS
Secrétaire de séance,



Michel ROUGÉ
Maire,



<p>Membres en exercice : 29 Membres présents : 20 Absents excusés Représentés : 6 Absents : 3</p> <p>Date convocation 20 juin 2024</p> <p>Acte rendu exécutoire après - dépôt en Préfecture</p> <p>- publication ou notification</p> <p>10 JUL. 2024</p>	<p>Étaient présents (es) : Michel ROUGÉ, Pascal PAQUELET, Patricia PARADIS, Tanguy THEBLINE, Jean-Luc GALY, Natacha MARCHIPONT, Edith PAPIN TOUZET, Antoine MIRANDA, Françoise CHEURET, Martine BALANSA, Didier GALAUP, Christine LAFON, Anne-Marie AGUADO, Bernard BARBASTE, Patrice RENARD, Isabelle BESSIERES, Michaël TURPIN, Fabienne MORA, Pascal AGULHON, Sylvie IZQUIERDO.</p> <p>Étaient excusés représenté(es) : Marie-Claude FARCY (pouvoir à E. PAPIN TOUZET), Bernard DEVAY (pouvoir à P. PAQUELET), Thierry MORENO (pouvoir à J-L GALY), Pascal BARCENAS (pouvoir à T. THEBLINE), Xavier MOULIGNEAU (pouvoir à M. TURPIN), Olivier DESPRINCE (pouvoir à B BARBASTE).</p> <p>Étaient absents : Georges DENEUVILLE, Guy BUSIDAN, Christine COGNET.</p> <p>Secrétaire de séance : Patricia PARADIS</p>
--	---